



40^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON



VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du 20/02/2023

02 – 03 – 04 juin 2023

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES 2^{ème} DIVISION

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023

Le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2023

Le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2023

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedesvinsmacon.com

COMITE D'HONNEUR

M Yves SEGUY	Préfet de Saône-et-Loire
M Benjamin DIRX	Député de Saône-et-Loire
Mme Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne - Franche - Comté
M André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M Jean-Patrick COURTOIS	Maire de la ville de MÂCON
Mmes/MM les Maires des communes traversées	
M Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M Bernard DEMEUZOIS	Président de la Ligue Bourgogne - Franche - Comté / Vice-président de la FFSA
M Jérôme CHEVALIER	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
M Thierry CHEVENET	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
Mmes/MM les Conseillers Régionaux	
Mmes/MM les Conseillers Départementaux	
M le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département de Saône-et-Loire	
M le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon	
M le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire	

LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES

ASA DES VINS MACON

1 Rue du Doyenné - 71000 MACON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

PC COURSE ET COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 Mâcon

SECRETARIAT DU RALLYE

Bowling de Mâcon Parking Paquier St-Antoine du lundi 29 mai au dimanche 04 juin 2023 inclus

DISTRIBUTION DES CARNETS D'ITINERAIRE ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- **FOOTSALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)**
- **BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint - Antoine – 71000 MÂCON**

PARKING REMORQUES OBLIGATOIRE

- **Rue des Grandes Varennes 71000 Mâcon (entrée face au SDIS)**

CONFERENCE DE PRESSE

GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON

SALLE DE PRESSE

BOWLING de MÂCON

ACCUEIL DES OFFICIELS ET COMMISSAIRES

Parc des expositions 71000 MÂCON

PARC FERME, de DEPART ET DE REGROUPEMENT

Parc des expositions 71000 MÂCON

VERIFICATIONS TECHNIQUES obligatoires et VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES complémentaires

Parc des expositions 71000 MÂCON

AFFICHAGE OFFICIEL

BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint-Antoine et sur support officiel numérique (sportity)

AFFICHAGE INFORMATIF

TENTE village PARTENAIRES parking Paquier Saint- Antoine

VERIFICATIONS FINALES

- Cyril HUCHET Automobiles 6, Rue de la Madone

71000 SANCE 03 85 22 04 42

PROGRAMME - HORAIRES

Mardi 11 avril 2023	Ouverture des engagements et parution du règlement particulier
Lundi 22 mai 2023 à 24 h 00	Clôture des engagements
Samedi 27 mai 2023	Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 11)

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)

Samedi 27 mai de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)
Dimanche 28 mai de 8 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
Pas de distribution dimanche après-midi	Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Bowling de Mâcon - parking Paquier Saint-Antoine – 71000 MÂCON

Jeudi 01 juin de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)
Vendredi 02 juin de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)

Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié.

L'heure de convocation aux vérifications TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire

Lundi 29 mai 2023 à 18 h 00	Parution de la liste des engagés
-----------------------------	----------------------------------

VENDREDI 02 juin 2023

De 9 h 00 à 11 h 00	Base d'essais uniquement MAXI' Event	
De 13 h 30 à 17 h 00	Base d'essais	
De 14h 00 à 16 h 30	Vérifications techniques uniquement MAXI' Event	Le SPOT MÂCON
18 h 00	Conférence de presse au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON	
De 17 h 30 à 22 h 30	Vérifications administratives complémentaires	Le SPOT MÂCON
De 17 h 30 à 22 h 30	Vérifications techniques	Le SPOT MÂCON
A partir de 17 h 30	Mise en place du parc de départ	Parc des Expositions MÂCON
21 h 00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Hôtel MERCURE
24 h 00	Publication des équipages admis au départ de la 1 ^{ère} étape Publication de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape	Bowling + Village Bowling + Village

SAMEDI 03 juin 2023

09 h 15	Départ 1 ^{ère} étape (première voiture VHC).	Parking Paquier Saint-Antoine
17 h 28	Arrivée 1 ^{ère} étape (première voiture VHC).	Parking Paquier Saint-Antoine
22 h 30	Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape	Bowling + Village

DIMANCHE 04 juin 2023

08 h 30	Départ 2 ^{ème} étape Parc fermé (première voiture VHC)	Parc des Expositions MÂCON
15 h 53	Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Remise des prix au podium d'arrivée	Parking Paquier Saint-Antoine

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au garage:

- Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCE 03 85 22 04 42

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 02 - 03 - 04 juin 2023 le 40^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2^{ème} DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : **175** en date du **01 mars 2023**

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation

n° **24** le **24 février 2023**

COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Présidente d'honneur : Marie-Claude DARBON

Membres du Comité Directeur : Alexandre FORET, Catherine JULLIN, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr

Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Le secrétariat du rallye est transféré au Bowling de Mâcon Parking Paquier St-Antoine du lundi 29 mai au dimanche 04 juin 2023 inclus. Contact : Amélie Gilardon tél : 06 26 76 35 26

Organisateur technique

Thierry HEDOUIN

1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Alain SZAFARCZYK - Norbert GELIN (chauffeur)

Collège des commissaires sportifs

Président :

Jean - Claude CRESP

Membres :

Fabien ZYCH

Bruno SOTTY

Secrétaire :

Josiane CHARLEUX

Direction de course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course Adjoint :

Pascal BATTE (Nouveau départ)

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Jacky BERTRAND

Sylvie ZYCH

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 – 4 – 7 – 10 Directeur Jean-Michel PIGENET
Adjoint : Robert BOTT

ES 2 – 5 – 9 – 12 Directeur Martial PEUGEOT
Adjoint : Jean-Marc DELOY

ES 3 – 6 – 8 – 11 Directeur Stéphane VINCENT-GENOD
Adjoint : Nathalie VINCENT-GENOD
Direct. Adj Inter : Pascal LAFOND

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques/publicités : Serge FREVILLE
Parc fermé et regroupement : Éric TEMMERMAN
Parc assistance : Marc HABOUZIT – Christelle HABOUZIT

Véhicule tricolore : Jean-Paul BROSSARD – Lydie BROSSARD (chauffeur)
Véhicule damier : Françoise FREVILLE – Charly PERRAUD (chauffeur)

Techniques (responsable Commissaires)

Michel PETETIN (responsable national)
Jean-Paul LEGRAND – André BOIVIN
Thierry DUPECHER – Michel GUYOT adj. : responsable VHC

Christian ALLOIN (Responsable Nouveau départ)
Loïc BILLARD – Jean-Louis LAPLANCHE

Chargé des relations avec les Concurrents

Philippe PROST – Sébastien GODFRIN

Juges de faits

Marie-Thérèse TRINQUETTE – Camille TRINQUETTE -
Marie-Laure ALAIN et Régis DUFRESNE

Classements informatiques

BRENNUS INFORMATIQUE – David GUIBLAIN

Géolocalisation

Jean-Pierre BALLETT – VDS Racing

Chargés des relations avec la presse

Olivier FOSSAT – Catherine THIMON

Affichages des temps

Delphine PETITPAS

Médecin Chef PC

François COUDRAY

Médecin organisation

Daniel DEBATTY – Didier PERRAUD (chauffeur)

Assistance médicale

Croix Rouge Française de Saône-et-Loire

Speaker officiel, animation

Alexandre LAUDET – Gilles GAILLARD

Responsable liaisons radio sur les ES

ALT GROUP EVENTS

Responsable des véhicules Officiels

Gérard PILLON

Responsables matériel sur ES

ES 1 – 4 – 7 – 10 Jean-Luc BERTHELON
ES 2 – 5 – 8 – 11 Alexandre FORËT
ES 3 – 6 – 9 – 12 Adelino CAMPOS – Marc DOUARD

Responsables commissaires

Catherine JULLIN – Michel DUMONT – Florent CONTI
Ludovic LARDET

Le 40^{ème} Rallye National des Vins Mâcon compte :

1^{ère} étape : 46 postes commissaires - 95 commissaires inter - 46 extincteurs - 5 ambulances

2^{ème} étape : 52 postes commissaires - 105 commissaires inter - 52 extincteurs - 5 ambulances

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P ÉLIGIBILITÉ

Le 40^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.

Le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2023.

MICHELIN RALLYE TOUR

MAXI' Events

1.3P VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023

Vérifications administratives obligatoires

1^{ère} séance (voir annexe 1 page 11)

Samedi 27 mai 2023 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche 28 mai 2023 de 8h00 à 12h00

2^{ème} séance (voir annexe1 page 11)

Jeudi 01 juin 2023 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Vendredi 02 juin 2023 de 8 h 00 à 12 h 00

Vérifications administratives complémentaires:

Vendredi 02 juin 2023 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Vérifications techniques:

Vendredi 02 juin 2023 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Les vérifications finales seront effectuées le 04 juin 2023 au garage:

- Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCE 03 85 22 04 42

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Tout concurrent qui désire participer au 40^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye (**1 Rue du Doyné - 71000 MACON**) la demande d'engagement dûment complétée, avant le 22 mai 2023 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum. 200 tous rallyes confondus (Moderne + VHC + VMRS).

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative rachetable des organisateurs : **655 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1300 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **585 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €**

pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **505 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €**

pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon.

3.1.12P La demande d'engagement doit être accompagnée de :

a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.

b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.

c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.

d) de la photocopie de la fiche d'homologation.

e) du montant des droits d'engagement.

f) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.13P Remboursement (cf prescriptions générales)

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asavinsmacon@free.fr »**).

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé par les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2023

Le premier concurrent du rallye national partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2^{ème} étape le classement intermédiaire de fin de la 1^{ère} étape ou de la fin de section sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2023 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P Parc assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2023

4.3.1.1P Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2023 », seront admis dans le parc d'assistance

Ouverture du parc à 14 h 00 vendredi 02 juin 2023

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 25 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book. Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye comptant pour le CFR 2^{ème} division.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : L'organisateur demandera la remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : L'organisation infligera une peine pécuniaire de 200 € et demandera la remise en conformité immédiate.
- 3^{ème} infraction : Le collège des commissaires sportifs prononcera la disqualification du rallye et introduira une demande de sanction auprès de la FFSA
- Le montant des amendes est conservé par la FFSA

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant **(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)** d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 et 5.2.4

5-2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives rachetables seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe 1.

6.1P DESCRIPTION

Le 40^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 411.36 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 164.12 kms. L'itinéraire figure dans l'annexe 2 ci-jointe.

ETAPE 1	ETAPE 2
ES 1 – 4 : FUISSE - BUSSIERES	ES 7 – 10 : BISSY LA MACONNAISE – CHISSEY LES MACON
ES 2 - 5 : SERRIERES – PIERRECLOS	ES 8 – 11 : COLLONGE - TOURNUS
ES 3 – 6 : BERZE LE CHATEL - AZE	ES 9 – 12 : LUGNY – VIRE

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 12)

Samedi 27 mai et Dimanche 28 mai, Jeudi 01 juin et Vendredi 02 juin 2023.

6.2.7P Pénalités :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2023

6.4P CIRCULATION





6.4.1P Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (**voir article 6.4.2. / 6.4.3.**) se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

- **Hors excès de vitesse :**
 - 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
 - 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
 - 3ème infraction : disqualification

- **En cas d'excès de vitesse :**
 - 1ère infraction notifiée :
 - jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et disqualification
 - En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 5 minutes de pénalité
 - En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et disqualification

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée par l'organisateur :		
≤  km/h	68 €	
≤  km/h	135 €	10 secondes
≤  km/h	135 €	20 secondes
>  km/h	135 €	disqualification
2^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	5 minutes
3^{ème} infraction notifiée par l'organisateur :		
En plus des deux premières	405 €	disqualification

ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2023

7.3P CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2023

7.5P EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.17P Sécurité des concurrents

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20P Base d'essais (Shakedown)

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 02 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture.

Eventuellement, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE** L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône- et-Loire.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPEL

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2023

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

9.1P Championnat Pilotes

9.2P Championnat Copilotes

9.3P Points de Bonus

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

<i>Dotation par classe</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	400	600	600	600	600
Au second		300	300	300	300
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				100	100
Au cinquième					100

<i>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	500	700	700	700	700
Au second		400	400	400	400
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				150	150
Au cinquième					100

<i>Dotation au scratch</i>			<i>Dotation au groupe</i>	
Au premier	700		Au premier	300
Au second	500		Au second	200
Au troisième	400		Au troisième	100

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28 500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin.
Les coupes ne seront pas cumulables.

10.1P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 04 juin 2023 au passage final sur le podium dans l'ordre du classement
Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

ANNEXE 1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

Le 27 & 28 mai 2023 : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé – 71000 MÂCON.

Le 01 & 02 juin 2023 : BOWLING DE MÂCON – Parking Paquier Saint-Antoine – 71000 MÂCON.

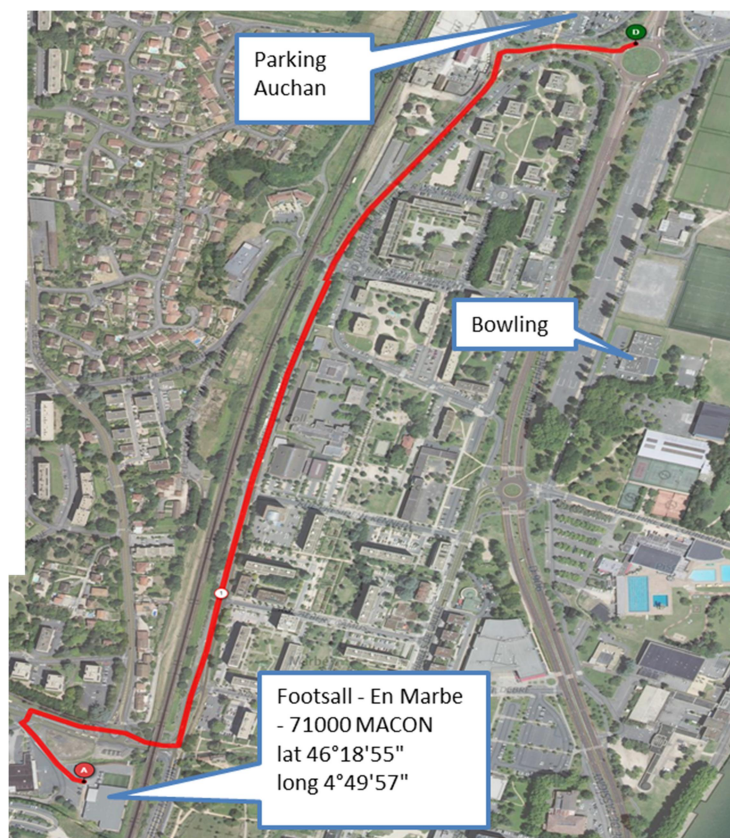
Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants : - Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote), - Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote), - Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture, photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes **et les droits d'engagement réglés** ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.

Planning des reconnaissances

	Samedi 27 mai	Dimanche 28 mai	Jeudi 01 juin	Vendredi 02 juin
ES 1 – 4 : FUISSE - BUSSIÈRES	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 – 5 : SERRIÈRES - PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 – 6 : BERZE LE CHATEL - AZE	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 : BISSY – CHISSEY lès MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 : COLLONGE - TOURNUS		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 – 12 : LUGNY - VIRE		8 h - 18 h		8 h - 16 h



ANNEXE 2

ITINERAIRE ET HORAIRES 2023 ETAPE 1 SAMEDI 03 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		9h15
ES 1	FUISSE - BUSSIERES	12,26	11,11		11,11	0h48	10h03
ES 2	SERRIERES - PIERRECLOS	14,26	5,75		29,12	0h33	10h36
ES 3	BERZE LE CHATEL - AZE	13,46	15,03		58,41	0h58	11h34
CH 3A	Entrée regroupement 1		19,25		91,12	0h55	12h29
Regroupement MÂCON					maxi 50 min		
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		91,12	1h05	14h29
ES 4	FUISSE - BUSSIERES	12,26	11,11		102,23	0h33	15h02
ES 5	SERRIERES - PIERRECLOS	14,26	5,75		120,24	0h33	15h35
ES 6	BERZE LE CHATEL - AZE	13,46	15,03		149,53	0h58	16h33
CH 6C	Entrée Parc Fermé		21,05		184,04	0h55	17h28
ITINERAIRE ET HORAIRES 2023 ETAPE 2 DIMANCHE 04 JUIN							
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		8h30
ES 7	BISSY-LA-MACONNAISE - CHISSEY	10,92	23,38		23,38	0h53	9h23
ES 8	COLLONGE - TOURNUS	20,78	12,25		46,55	0h38	10h01
ES 9	LUGNY - VIRE	10,38	16,46		83,79	0h58	10h59
CH 9A	Entrée regroupement 2		18,59		112,76	0h40	11h39
Regroupement MÂCON					maxi 40 min		
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		112,76	0h40	12h59
ES 10	BISSY-LA-MACONNAISE - CHISSEY	10,92	23,38		136,14	0h38	13h37
ES 11	COLLONGE - TOURNUS	20,78	12,25		159,31	0h38	14h15
ES 12	LUGNY - VIRE	10,38	16,46		196,55	0h58	15h13
CH 12A	Entrée regroupement final		20,39		227,32	0h40	15h53